



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC - BONNAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - GELIS (Suppléant) - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - SARRAN - SEGUR - VERNHES.

N° 2013/144

Objet : SPANC - Inscriptions pour les dossiers de réhabilitation et signature d'un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de délibérer pour accepter l'inscription auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de dossiers de réhabilitation pour les années 2014 et 2015 dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention. Il est nécessaire aussi de fixer le nombre de ces dossiers. Une révision de ce programme est prévu ensuite en 2016.

Il convient aussi de signer un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de préciser le cadre de l'opération collective de réhabilitation des installations portées par la collectivité et de définir un mandat donné dans ce cas pour l'instruction et le versement des aides aux propriétaires bénéficiaires.

Les conditions d'éligibilité à la réhabilitation des installations de l'assainissement non collectif seront celles fixées par les délibérations votées par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

Après avoir présenté les différentes données, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la proposition d'inscriptions des dossiers de réhabilitation pour 2014 et 2015 sur la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, de fixer à 40 pour 2014 et 50 pour 2015 le nombre de dossiers de réhabilitation qui sera présenté et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la proposition d'inscriptions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne des dossiers de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif pour 2014 et 2015 sur la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout,
- décide que le nombre de dossiers qui sera présenté sera de 40 en 2014 et 50 en 2015,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision et notamment l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 septembre 2013.

Le Président,

Raymond GARDELLE